Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212902084-20260227-2026D009-DE

MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 février 2026 à 18h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine COROLLEUR, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2026
Date d'affichage : 03 mars 2026
Certifiée exécutoire : 27 février 2026

Etaient présents :
MM. Antoine COROLLEUR, Marie-Christine LAINEZ, Hervé FALC'HON, Christian RIOU, Marie-Odile COURAND, Jeanine PERCHOC, Patrick GÉLÉBART, Vanessa MOËNNER, Arnaud SANJOSÉ, Bernard JAOUEN, Catherine LE JEUNE, Sébastien LÉAUSTIC, Delphine PLUCHON, Mathieu CALVEZ, Delphine PLUCHON formant la totalité des membres en exercice.

Madame Vanessa MOËNNER a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 13 janvier 2026 est adopté

BAIL COMMERCIAL – BATIMENT COMMUNAL EX-CEDAXE

Le Conseil municipal examine la proposition de location du rez-de-chaussée du bâtiment communal ex-Cédaxe à M. Thomas SALAUN dans le cadre d'un bail commercial.

Conditions proposées :

- Loyer mensuel : 540 € HT ;
- Bail commercial 3 – 6 – 9 ans
- Option d'achat possible à chaque échéance triennale ;
- Prix de base fixé au 1er trimestre 2026 : 80 000 € ;
- Les loyers versés entre la date de paiement des premiers loyers et la date de vente viendront en déduction du prix de cession ;
- Paiement des loyers débutant 3 mois après l'ouverture effective de l'activité ;
- Obligation de maintenir une activité commerciale de proximité (bar, tabac, commerce alimentaire, etc.) ;
- Interdiction de transformer le local en logement permanent ou en logement touristique sans accord préalable du Conseil municipal.

Accord unanime

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Antoine COROLLEUR

MAIRIE DE PLOURIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(FINISTERE)